



EPREUVE DE FINANCE D'ENTREPRISE
(Conforme au nouveau référentiel comptable OHADA)

Document et matériel autorisés : Plan de comptes OHADA et calculatrice.
NB : Avant de commencer, vérifier que votre sujet va de la page 1 sur à la page sur

Le cabinet « **SONTIA & PARTERNS** » organise un test de recrutement des comptables stagiaires niveau Baccalauréat ; Vous vous estimer apte à passer le test. A cet effet, **M. SONTIA** le responsable du test vous remet 02 dossiers indépendants à traiter dont vos réponses détermineront votre recrutement futur au sein de la structure.

DOSSIER I : Test sur la constitution des sociétés. 10.5pts

On met à votre disposition, en annexe 1 (à rendre avec la copie) un ensemble de questions relatives à la constitution d'une société commerciale.

Travail à faire : 0.5pt par réponse juste (réponse fausse - 0.25pt)

1.1 Cocher par croix (x) la case juste.

DOSSIER I : CONSTITUTION DE LA SNC « BOUBA & Cie » / Pts

Trois personnes sont nouvellement « déflatées » de leur société et décident d'en créer, le **01/01/2019** la **SNC BOUBA & Cie** dont l'activité sera basée sur la construction métallique au capital de 30 000 000 F divisé en parts sociales de valeur nominale 10 000 F, à partir des apports suivants :

♦ BOUBA apporte le bilan de son exploitation au 31/12/2018 en annexe 2.
Cependant Madame MAÏTENA, le commissaire aux apports, évalue certains éléments ainsi qu'il suit :

- Terrains : 6 000 000 F
- Clients : 3 000 000 F
- Matériel de bureau : 4 200 000 F

- ♦ TOMANO apporte une camionnette TOYOTA évaluée à 5 000 000 F et reçoit 480 parts sociales.
- ♦ FALMA apporte des espèces dont le montant est à déterminer.
- ♦ FALAMA, ses connaissances en management des sociétés

Les frais relatifs à la constitution et payés en espèces le 05/09/2019 sont ainsi constitués :

- Droits d'enregistrement : 450 000 F HT
- Insertion publicitaire : 150 000 F HT
- Honoraires : 600 000 F HT
- Frais d'acte : 25 000 F HT

- Travail à faire N°1 :

- 1.1.1 Quelles sont les caractéristiques d'une SNC ? 4.5pts
- 1.1. Quelle est la définition d'un contrat de société ? 3pts
- 1.2. Donne les quatre conditions de fonds de validité d'un contrat de société 4pts
- 1.3. Ont-ils raison de se constituer en entité en nom collectif ? si oui, pourquoi ? 4pts
- 1.4. M. FALAMA doit-il être associé ? si oui pourquoi ? 3pts
- 1.5. Quelle est la nature de l'apport de chaque associé (annexe 4) ?
- 1.6. Evaluer l'apport de BOUBA (annexe 4) 6pts
- 1.7. Définir apport, apports purs et simples, apports mixtes
- 1.8. Faites l'analyse comptable et l'analyse fiscale des apports (Annexe 3 à rendre avec la copie) 5pts
- 1.9. Calculer le capital social
- 1.10. Quel est l'apport de chaque associé ? Préciser le nombre de parts pour chaque associé. 6pts
- 1.10.1. Passer au journal les écritures de constitution de la société en tenant compte de la question 20pts
- 1.11. Présenter le bilan d'ouverture (bilan simplifié). 15pts
- 1.12. Calculer la situation nette par les deux méthodes 6pts
- NB : Les parts sont libérées intégralement à la constitution

Annexe 4 : Nature apport de chaque associé

Noms	Nature du bien apporté
BOUBA	
TOMANO	
FALMA	
FALAMA	

Apporteurs	Valeur des biens apportés	Analyse sur le plan fiscal		Nombre de titres	
		Apports purs et simples	A titre onéreux		
			Excédent d'apport		Dettes prises en charge
BOUBA					
TOMANO					
FALMA					
FALAMA					
TOTAUX					

Annexe 2 : Bilan de l'associé BOUBA

<i>Actif</i>	<i>Montants</i>	<i>Passif</i>	<i>Montants</i>
Terrains	7 000 000	Capital	17 500 000
Matériel de bureau	3 000 000	Fournisseurs	3 500 000
Clients	3 500 000		
Banque	2 700 000		
Caisse	4 800 000		
Total	21 000 000	Total	21 000 000

Annexe 1 : (Attention : une fausse réponse vaut -1pt)

N°	Questions	Vrai	Faux
1	Pour constituer une entité anonyme, il faut au moins 7 actionnaires		
2	Dans une entité en commandite simple, tous les associés sont commerçants		
3	Le contrat de société est indispensable en cas d'associé unique		
4	La constitution des sociétés au Cameroun par les nationaux est soumise à un agrément		
5	Les mineurs peuvent être associés dans une S.N.C		
6	Le contrôle de l'entité constituée en nom collectif est assuré par les associés gérants		
6	Une S.A uni personnelle contient en son sein au moins deux actionnaires		
7	En droit commercial, les apports en nature nécessitent une évaluation par un commissaire aux apports dès que le montant de ceux-ci atteint 4000 000F.		

8	La loi n'impose aucun minimum pour le capital d'une S.N.C		
9	Dans une SARL , la valeur minimale d'une part fixée par la loi est de 5 000 F		
10	Dans les S.A , les apports en industrie sont acceptés		
11	Le montant minimal du capital d'une S.A est de 5 000 000 F CFA		
12	Les apports mixtes sont constitués des apports en natures et des apports en numéraire.		
13	Dans une SCS les associés sont solidairement et indéfiniment responsables du passif social		
14	Les apports purs et simples sont également appelés apports à titre onéreux		
15	Pour que le contrat de l'entité soit valable, seules les conditions suivantes doivent être remplies : le consentement, la cause et l'objet social.		
16	Toute société jouit de la personnalité morale ou juridique à compter de son immatriculation au registre de commerce		
17	Dans une entité en nom collectif, les parts sociales sont cessibles sans le consentement de tous les associés		
18	Les entités anonymes sont administrées par un Président-Directeur-Général si le nombre d'actionnaires est inférieur à trois		
19	Les apports en industries sont acceptés dans les SAS		
20	Les statuts prévoient librement l'organisation et le fonctionnement des SAS		
21	Les époux ne peuvent être associés dans les entités en nom collectif		
22	Dans les SA , le montant nominal des actions est librement fixé par les statuts		

sujetexa.com